Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 01/10/2024
ID : 017-200041689-20240916-BC2024_051-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 16 septembre 2024

Objet : Convention MSA - Grandir en Milieu Rural

Numéro de délibération : BC2024_051

L'an deux mille vingt quatre, le seize septembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
Hubert COUPEZ, Valérie BOUILLAGUET, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Alain VILLENEUVE, Gérard BIELKA, Didier BASCLE, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
HOUET Patricia

Nombres de membres :
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 20
Votants : 20
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 01/10/2024
ID : 017-200041689-20240916-BC2024_051-DE

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n°CC2022-048 du bureau communautaire en date du 21 novembre 2022 et la convention cadre MSA/CAF/Cdc y afférente,

Vu l'avenant à la convention cadre en date du 2 janvier 2024,

Dans le cadre de l'évolution des dispositifs contractuels et des fonds liés à l'enfance-jeunesse de la branche famille, la Mutualité sociale agricole (MSA) a travaillé courant 2020 sur une nouvelle offre territoriale enfance-jeunesse pour 2021-2025. Cette offre GMR – Grandir en Milieu Rural – a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'enfance-jeunesse, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié. Ce dispositif est centré sur les besoins prioritaires de l'enfance-jeunesse dans les territoires ruraux et/ou fragiles dans les champs de l'accueil de la petite enfance, des loisirs et vacances, de la parentalité, du numérique et de la mobilité.

<u>Les objectifs visés par le dispositif GMR</u>

- Accueil petite enfance

  Renforcer l'offre de garde et plus spécifiquement avec la demande d'ouvrir aux problématiques de handicap et d'améliorer la qualité nutritionnelle (équilibre alimentaire et qualité des repas en envisageant notamment de se fournir localement auprès de producteurs locaux par exemple) et environnementale (couches lavables…)

- Loisirs / vacances

  Travailler sur la mise en place de dispositifs innovants encourageant l'autonomie et l'investissement des jeunes avec la volonté qu'au moins une à deux actions par territoire GMR répondent aux critères des appels à projets jeunes de la MSA chaque année

  Envisager de développer l'accès aux jeunes porteurs de handicap

  Développer une offre renouvelée et plus attractive pour les jeunes de 11-17 ans en les impliquant dans la réflexion

- Parentalité

  Renforcer l'accès et la visibilité de l'offre parentalité pour les familles

  Développer les dispositifs d'aide à la parentalité pour toutes tranches d'âges

  Développer des services adaptés aux conditions de vie des familles agricoles ou rurales

  Et notamment
  Le maintien et/ou développement des LAEP en travaillant l'axe des 6-12 ans (avec notamment en 17 Expérimentation LAEP)

  L'accompagnement des parents // à l'utilisation du numérique par leurs enfants (promeneurs du net parentalité…)

- Mobilité

  Proposer des solutions de mobilité aux parents et aux jeunes des territoires ruraux, pour faciliter l'accès aux services, aux activités et à l'ouverture culturelle

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 01/10/2024
ID : 017-200041689-20240916-BC2024_051-DE

- Numérique

  Développer les compétences numériques visant à créer un lien social ou solidaire pour les jeunes avec leur environnement

  Favoriser l'émergence d'actions ou de projets, d'informations et d'accompagnement à l'usage du numérique en lien avec les promeneurs du net, ou projets innovants coconstruits avec les jeunes (intergénérationnels…)…

  Favoriser l'accès aux droits des jeunes de 16-25 ans

- Appels à projets CCMSA (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole)

Grandir en Milieu Rural a vocation à soutenir l'action innovante de la collectivité dans ses thématiques cibles.

Grandir en Milieu Rural propose un soutien financier sur deux niveaux d'intervention et se compose donc de deux volets :

- **un volet « opérationnel »**, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques de Grandir en Milieu Rural
- **un volet « pilotage »**, afin de contribuer à la définition stratégique des orientations Grandir en Milieu Rural à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre ou coordination

Grandir en Milieu Rural s'articule avec la Convention territoriale globale cosignée par la collectivité, la CAF et la MSA.

Au regard de la sociologie du territoire, la MSA propose à Vals de Saintonge Communauté de signer une convention Grandir en Milieu Rural.

Au vu du travail mené avec la MSA et les partenaires du territoire, les projets financés en 2024 seraient les suivants :

Pour les partenaires :

	Budget total	Montant plafond pouvant être attribué	Montant sollicité	Subvention GMR allouée
La Motte en scène, La Motte des Fées	31 275 €	8 782 €	7 000 €	7 000 €
Natural Trophée, AVEC	22 150 €	16 135 €	2 000 €	2 000 €
Bien être des jeunes, Aimons la vie Association Aimons la vie	9 940 €	8 946 €	5 000 €	5 000 €
Etre, bien être, mieux être, Mission Locale	9 211 €	6 289 €	2 000 €	2 000 €
Flamme solidaire et inclusive France Handicap pour le SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile)	4 577 €	4 119 €	3 660 €	3 660 €
Beau Festival, Beaufief	28 595 €	1 415 €	3 000 €	3 000 €
Conseil de jeunes, Beaufief	2 500 €	1 350 €	1 000 €	1 000 €
Jeux de Saint-Jean d'Angély	6 872 €	4 685 €	1 500 €	1 500 €
Savoir rouler à vélo, Vals de Saintonge Mobilité	4 039 €	3 635 €	1 500 €	1 500 €
Savoir rouler à vélo, UVA BMX	11 900 €	1 810 €	1 810 €	1 810 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 01/10/2024
ID : 017-200041689-20240916-BC2024_051-DE

TOTAL	28 470 €

Pour les partenaires, les montants de subvention attribués par la MSA dans le cadre de Grandir en Milieu Rural seront donc de 28 470 €.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 01/10/2024
ID : 017-200041689-20240916-BC2024_051-DE

Pour Vals de Saintonge Communauté :

	Budget total	Montant plafond pouvant être attribué	Montant sollicité	Subvention GMR allouée
Projet nature, Relais petite enfance	6 255 €	2 148 €	3 000 €	2 100 €
Festival Lez'arts des d'jeun's, service jeunesse	4 560 €	4 104 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL				4 100 €

Pour Vals de Saintonge Communauté, les montants de subvention attribués par la MSA dans le cadre de Grandir en Milieu Rural seront donc de 4 100 €.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à signer la convention financière avec la Mutualité sociale agricole dans le cadre de Grandir en Milieu Rural,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean Claude GODINEAU
Date de signature : 23/09/2024
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU

La 1ère Vice-Présidente pour le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Annie PEROCHON
Date de signature : 01/10/2024
Qualité : 1ere Vice-Présidente

Annie PÉROCHON